

**MAIRIE
DE
NOYELLES SOUS LENS
62 221**

CANTON DE NOYELLES SOUS
LENS

Arrondissement de Lens

Département du Pas de Calais

Téléphone : 03.21.13.02.30

Télécopie : 03.21.13.02.40

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

**Noyelles-sous-Lens,
Le 18 novembre 2010**

**Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles-sous-Lens**

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Objet : procès verbal de la réunion de conseil municipal du mercredi 17 novembre 2010.

Rédigé et dactylographié le 18 novembre 2010. Corrigé les 22 novembre 2010
transmis le :

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 NOVEMBRE 2010**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Hervé JANISZEWSKI, Annie DELANNOY, Sabine BANACH, Adjoints, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Jacqueline FROMONT, Louis ALEXANDRENNE, Daniel WAWRZYNIAK, Martine STRAPPE, Cathy CZAJKOWSKI, Jamilla MOUTAOUAKIL, Marie-Hélène GUEYDON, Jacques BRASSART, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ (18h40), Maryvonne POULAIN, Christelle CALVIN, Laurent DOLINSKI, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Valérie DELVALLEZ (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), Philippe CERF (procuration à Alain ROGER), Adjoints, Philippe HERBEZ (procuration à Maurice BERNARD), Emmanuelle DHONDT (procuration à Martine STRAPPE), Michel GUILBERT (procuration à Daniel CAPILLON), Micheline MAYEUX (procuration à Sandra BLANCHARD), Conseillers Municipaux.*****

Madame STRAPPE Martine a été désignée secrétaire de séance.

1) - **Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2010 :**

- **Monsieur Le Maire** : y a-t-il des questions concernant ce compte-rendu ?

- **Madame Maryvonne POULAIN** : je modulerais quand même motivations. Il serait quand même opportun de le relire afin de corriger les fautes, avant de le mettre sur le site internet.

- **Monsieur Jacques BRASSART** : on remarque qu'il y en a moins dans les interventions de Monsieur Le Maire.

- Monsieur Le Maire : pour les prochains compte-rendu, deux personnes supplémentaires seront mises à contribution pour la relecture.

- Madame Maryvonne POULAIN : en ce qui concerne la commission des sports, nous trouvons des erreurs dans les six lignes.

J'avais également soulignée des erreurs dans le compte-rendu de la commission de l'enseignement et nous les retrouvons à nouveau dans le compte-rendu du Conseil Municipal.

- Monsieur Le Maire : sinon, sur le principe c'est beaucoup mieux.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui. L'idée a été respectée.

- Monsieur Le Maire : quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

2) - Adoption du compte-rendu des Bureaux Municipaux des 10 septembre 2010, 22 septembre 2010 et 27 octobre 2010 :

➤ Bureau Municipal du 10 septembre 2010 :

- Tarifs nouveaux spectacles :

Madame BANACH Sabine informe le Bureau Municipal des tarifs pour les spectacles de la saison 2010/2011, au centre culturel évasion.

| Nom du spectacle | Tarif normal | Tarif prévente | |
|-----------------------------------|--------------|----------------|--|
| Les Frères Taloche | 20 € | 18 € | |
| Le petit bonhomme de pain d'épice | 4 € | | |
| Take my hand | 7 € | 5 € | |
| Bertrand et Léon | 12 € | 10 € | |
| Le clan des divorcés | 20 € | 18 € | |
| Cabaret Saint Germain | 10 € | 8 € | |
| Epinards et porte-jarretelles | 7 € | 5 € | Gratuité pour les femmes (journée de la femme) |
| Addict | 7 € | 5 € | |
| Bal tango | 10 € | 8 € | |
| La petite Charlotte | 4 € | | |
| Emilie Delestrez-humour | 10 € | 8 € | Un pass pour l'ensemble du festival 20 € |
| Soirée impro-humour | 10 € | 8 € | |
| Soirée plateau d'artistes Humour | 10 € | 8 € | |

- Concours colombophile des Collines de l'Artois :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu une invitation de Monsieur KUCHEIDA Jean-Pierre, Député Maire, relative à la remise des coupes et prix du concours colombophile des Collines de l'Artois, le dimanche 12 septembre 2010 à 11h30.

Lors de cette manifestation 6 Noyellois seront récompensés.

Il s'agit de :

- Monsieur LEDUC Joseph,
- Monsieur ROSIEJAK Richard,
- Messieurs GLASSON Pascal et Danny,
- Madame FOURNIER Nadine,
- Monsieur BOSKAERT Xavier.

Un courrier de félicitations sera adressé aux récompensés.

- Association des Amateurs de Jardins des régions de Oignies et d'Hénin-Beaumont :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que le dimanche 17 octobre 2010 à 15h30, aura lieu, comme tous les ans, une réception en l'honneur des lauréats du concours des jardins.

Lors de cette réception, une coupe d'encouragement aux enfants jardiniers sera remise à Monsieur Guillaume WOJCIK sur décision des administrateurs.

- Remerciements :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur ZIARKOWSKI Philippe.

Celui-ci, remercie la municipalité d'avoir mis à l'honneur son père lors de la cérémonie de commémoration de l'armistice du 8 mai 1945 qui s'est déroulé le samedi 08 mai 2010, ainsi que pour l'article et les photos parus dans le bulletin municipal.

- Caisse d'Allocations Familiales d'Arras :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu deux notifications de paiement de la Caisse d'Allocations Familiales d'Arras.

- 274,22 € correspondant à l'aide complémentaire à la prestation de service : centre de loisirs 2009,
- 7 260,99 € correspondant à l'aide complémentaire à la prestation de service : centre de loisirs 2009.

- COMMUNAUPOLE DE LENS-LIEVIN :

Monsieur Le Maire rappelle au Bureau Municipal qu'il avait évoqué une enquête réalisée par la CommunAupole de Lens-Liévin auprès des communes sur les aides au développement durable et notamment sur les panneaux photovoltaïque.

Au regard des résultats de cette enquête, la commission chargée du développement économique de la CALL propose que ce soit la CommunAupole et non pas les communes qui finance ce genre de dossier notamment pour avoir une uniformité de traitement sur l'agglomération.

- Inauguration du centre de formation SOGINORPA :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que l'inauguration du centre de formation de la SOGINORPA aura lieu le 14 octobre 2010.

- Réunion Bassin Minier :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'une réunion du comité technique portant sur l'étude hydraulique détaillée des zones inondables protégées par les stations de relevage des eaux dans le Nord-Pas-de-Calais se déroulera le mardi 28 septembre 2010 à 9h30 dans les locaux Mission Bassin Minier, rue Carreau de la Fosse 9/9 bis à Oignies.

Cette réunion portera sur les territoires de la CAHC et de la CommunAupole de Lens-Liévin (RBV3).

- Journée COMPOST :

Madame DELANNOY Annie indique au Bureau Municipal que la journée COMPOST aura lieu le jeudi 14 octobre 2010.

- Réseau d'Aide Assistante Maternelle :

Madame BLANCHARD Sandra informe le Bureau Municipal que dans le cadre du RAM, la personne recrutée par la municipalité a trouvé entre temps un autre emploi.

Cet état de fait implique donc un retard dans la mise en place du service.

- Espace Santé :

Monsieur Le Maire rappelle au Bureau Municipal qu'au cours du mois de juillet, il a accepté la proposition des praticiens de l'espace santé de faire nommer par le Tribunal de Grande Instance de Béthune, un expert afin de fixer le montant des loyers ainsi que la valeur du bâtiment.

Suite à cet accord, une visite des lieux par l'expert aura lieu le mardi 28 septembre 2010 à 9h30.

- Tri sélectif :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu de la société NICOLLIN SAS le résultat d'un contrôle renforcé du tri des bacs jaunes sur l'ensemble de la commune.

Cette opération a été menée du 11 mars 2010 au 08 juillet 2010.

Le contrôle initial des bacs présentés à la collecte a été effectué du 11 mars 2010 au 11 juin 2010.

Les résultats sont les suivants :

| | Contrôle initial du 08/01/2010 au 26/03/2010 | Valeur relative |
|--|---|-----------------|
| Nombre de foyers contrôlés | 1 293 | |
| Nombre de conteneurs sans défaut | 828 | 64,04% |
| Nombre de conteneurs avec défaut de tri + communication | 413 | 31,94 % |
| Nombre de conteneurs refusés à la collecte + communication | 52 | 4,02 % |

Après ce premier contrôle, les 52 conteneurs refusés ont été contrôlés à nouveau pendant 4 semaines de suite du 18 juin 2010 au 08 juillet 2010.

| | Contrôle du 18/06/2010 | Contrôle du 25/06/2010 | Contrôle du 1 ^{er} /07/2010 | Contrôle du 08/07/2010 |
|---------------------------------|---------------------------|---------------------------|---|---------------------------|
| Conteneurs corrects | 16 | 22 | 29 | 27 |
| Conteneurs non-présentés | 22 | 17 | 15 | 18 |
| Conteneurs à nouveau refusés | 14 | 13 | 8 | 7 |
| Conteneurs non contrôlés | | | | |

A la fin de l'opération, il reste 7 conteneurs refusés au 1^{er} contrôle.

Ce qui ne représente plus que 0,54% des bacs contrôlés initialement.

- Jumelage :

Lors des fêtes de la Libération, la délégation de SZCZECINEK a proposé que la ville de Noyelles-sous-Lens participe aux 20 kilomètres de SZCZECINEK le 24 avril 2011.

La municipalité va se rapprocher du running club Noyellois.

Affaire à suivre.

- Octobre Rose :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que la commune participera à l'action dite « Octobre Rose » en partenariat avec les communes de Harnes, Loison-sous-Lens et Annay-sous-Lens.

Celle-ci se déroulera le 14 octobre 2010. Elle sera basée sur plusieurs conférences débats au cours desquelles les personnes sont invitées à venir rencontrer des professionnels de santé.

Le matin, ces rencontres auront lieu à Harnes. L'après-midi, elles se dérouleront au centre culturel de Noyelles-sous-Lens.

Des affiches, des flyers seront distribués.

Le personnel féminin de la commune bénéficiera d'une autorisation exceptionnelle afin d'y participer.

Pour les déplacements du matin, le mini bus sera mis à la disposition des administrés en ayant fait la demande au préalable.

- Madame Maryvonne POULAIN : il manque le bureau municipal du 10 septembre 2010.

- Monsieur Le Maire : effectivement, il y a eu l'oubli du compte-rendu du bureau municipal du 10 septembre 2010.

- Madame Maryvonne POULAIN : pour une fois, nous l'avons et vous non.

- Monsieur Le Maire : si vous le voulez bien nous allons passer ce compte-rendu de Bureau.

- Madame Maryvonne POULAIN : tous les événements, tel que octobre rose, le compost... sont passés.

Il n'y a que le point pour l'espace santé. Pourrions-nous avoir des informations ?

- Monsieur Le Maire : oui. Tout d'abord je pense qu'il est important de passer les tarifs pour les spectacles de la saison 2010/2011, au centre culturel évasion.

Concernant l'espace santé, la visite des experts a eu lieu le 28 septembre 2010. Ils étaient au nombre de trois.

Tout c'est très bien passé. Notre avocat ainsi que celui des professionnels de santé étaient présents également.

Cette visite a eu pour but de faire un état des lieux. Les experts ont visités tous les locaux un par un, nous ont demandé le prix d'acquisition, le montant des travaux effectués.

Nous avons reçu, il y a une semaine, un courrier de leur part reprenant tout ce qui a été vue lors de cette heure et demie de visite.

Logiquement, leur conclusion devrait être rendue pour le 25 février 2011 au plus tard et nous devrions connaître le montant des estimations.

Ensuite, l'affaire repassera devant les tribunaux qui valideront le montant des loyers.

J'ai un petit souci à ce sujet et je ne sais pas comment ça va fonctionner au niveau juridique.

J'avais sollicité une rétroactivité du bail.

Comme ils ont pris possessions des lieux en septembre 2005, si la rétroactivité fonctionne nous arrivons à septembre 2011. Si nous voulons dénoncer les différents baux, nous devons le faire six mois avant, c'est-à-dire au mois de mars 2011.

Si nous n'avons pas le montant des loyers, comment fait-on pour dénoncer un bail, si nous devons le dénoncer ?

La encore, beaucoup de questions se posent. Nous verrons au moment opportun car le principal pour le moment est de connaître le montant des sommes dues.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

➤ Bureau Municipal du 22 septembre 2010 :

- Demande de disponibilité foncière Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale :

Monsieur le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a été saisi par Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sur les disponibilités foncières de notre commune afin d'accueillir un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

En effet, le CHRS « la boussole » nécessite d'être reconstruit. Dans le cadre du plan de relance de l'état sur la ligne « humanisation des structures d'hébergements » des subventions à hauteur de 60% à 80% du montant des travaux peuvent être obtenus.

Bien que très concerné par les problèmes de précarité, la ville n'est pas en mesure d'offrir de disponibilité foncière. Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que la commune a un projet de création de maison relais, rue Ampère en partenariat avec LTO Habitat et l'APSA.

- □ Semaine bleue :

Madame Valérie DELVALLEZ présente au bureau municipal le programme de la semaine bleue 2010.

Vendredi 15 Octobre :

- 10h-12h : Atelier d'initiation de danses de salons avec Medley danses au foyer municipal
 - 14h- 18h00 : Goûter dansant au foyer municipal animé par Medley danses.
- Gratuit - inscription au service des fêtes et inter-génération (Tél. 03.21.42.65.80)

Samedi 16 octobre :

- 10h – 11h30 : Initiation à la marche nordique. Accueil avec café.
- Inscription au service des sports (Tél. 03.21.13.39.84)

Dimanche 17 octobre :

- 16h00 : Spectacle Frénésie au centre culturel Évasion.
- 5€ la place, inscription le jeudi au centre culturel Évasion – rue Victor Hugo
(Tél. 03.21.70.11.66)

Mardi 19 octobre :

- 9h à 11h30 : Ateliers au centre social « le Kaleïdo » autour d'une petite collation : Estime de soi « Soins du visage » et Jeux en famille. Gratuit, inscription auprès de Mme DUBOIS Brigitte au centre social – Rue du Maréchal Leclerc (Tél. 03.21.70.90.20)
- 15h30 : Découverte de la médiathèque et rendez-vous littéraire (séance de lecture à voix haute). Gratuit - inscription à la médiathèque- Rue Victor Hugo (Tél. 03.21.70.30.40)

Mercredi 20 octobre :

- 14h- 16h30 : Rencontre inter-génération autour d'internet au centre social avec le service jeunesse. Gratuit, inscription en mairie auprès du service jeunesse (Tél.03.21.13.02.42)
- 15h30 : Goûter avec les centres de loisirs et le Conseil Municipal des Jeunes à l'EHPAD.

- □ Dossier unique CERFA :

Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK informe le bureau municipal que désormais toute demande de logement dans sa forme, sera unique pour tous les bailleurs sociaux. Cela signifie donc d'une part que chaque bailleur pourra attribuer un logement sur la base de ce dossier unique, et d'autre part le futur locataire n'aura qu'un seul dossier à constituer.

- □ Opération nettoisons la nature :

Madame Annie DELANNOY rappelle que le Dimanche 26 Septembre 2010 de 9H30 à 11H30, le cavalier 23 rue du 10 Mars fera l'objet d'un nettoyage. Pour information, elle signale également qu'au cours des 9 premiers mois de 2010 les services techniques ont ramassé 150 tonnes de déchets.

- Mémoires de mine :

Madame Annie DELANNOY informe ses collègues que le 21 Octobre 2010 à 18h00 sera projeté le DVD sur les terrils réalisé par les bénévoles de mémoires de mine, au foyer municipal.

- Jumelage :

Monsieur Hervé JANISZEWSKI confirme au bureau municipal que la course à pieds à Szczecinek se déroulera le 24 Avril 2011, auquel participera le Running Club Noyellois.

À cette occasion, il serait peut-être opportun d'organiser un voyage pour les Noyellois.

Affaire à suivre...

- Sécurité aux abords des écoles :

Madame Sandra BLANCHARD informe le bureau municipal qu'une réunion avec les parents des écoles aura lieu le lundi 04 octobre 2010 à 15h00.

L'ordre du jour est le suivant :

« La sécurité aux abords des écoles ».

- Nettoyage du clocher de l'église :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il y a lieu de nettoyer le clocher de l'église (fiente de pigeons).

Après consultation, le montant des travaux proposait par la société la mieux disante : RENTOKIL s'élève à 4 724,42 € T.T.C.

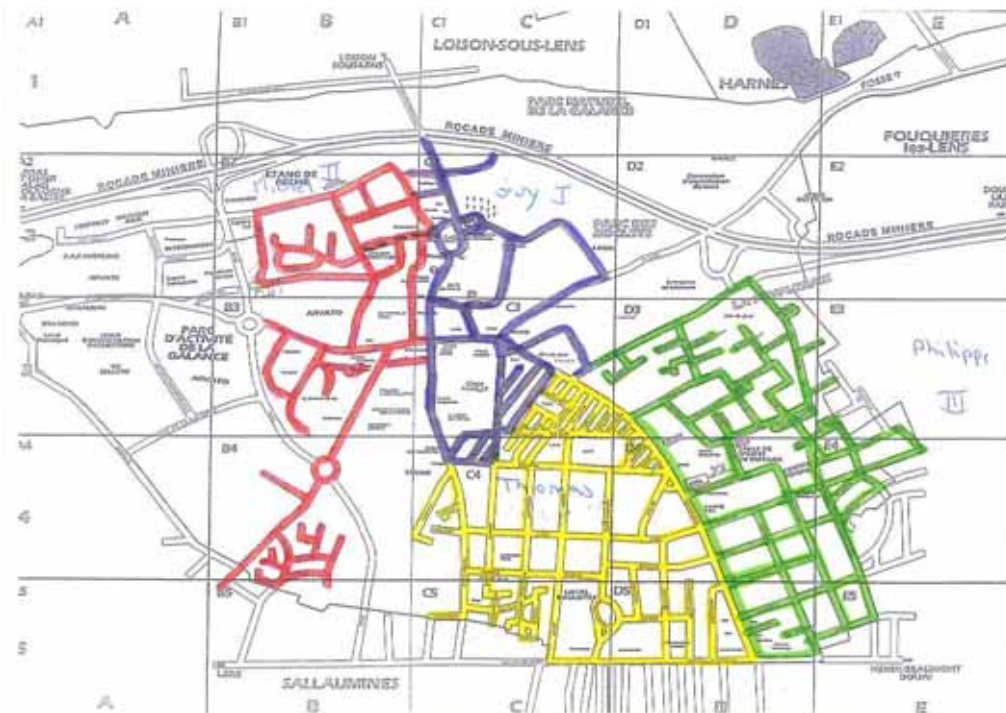
Avis favorable du Bureau Municipal.

- Nettoyage de la ville :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que trois Contrat Unique d'Insertion (ex. CAE) ont été recruté afin d'entretenir les voiries sur la commune.

Chacun s'est vu remettre le matériel nécessaire pour la réalisation de cette tâche.

Le plan de la ville a été découpé en quatre secteurs afin que les employés puissent au mieux répondre aux attentes des administrés et en aucun cas léser certains secteurs par rapport à d'autres.



Secteur rouge : LIO Michel,



Secteur bleu : RUISSEAUX Guy,



Secteur vert : BECU Philippe,



Secteur jaune : ROLLE Thomas.



Monsieur DEQUIDT Sylvain est quant à lui placé en renfort sur tous les secteurs de la commune.



- Monsieur Le Maire : nous allons procéder au nettoyage du clocher pour un coût de 4 724,42 € T.T.C.

Vous avez également pu trouver, suite à votre demande, la liste des personnes chargées du nettoyage de la commune, secteur par secteur.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

➤ Bureau Municipal du 27 octobre 2010 :

- CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES D'ARRAS :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu la notification de paiement suivante :
* 68 843,38 € correspondant à un acompte pour l'année 2010 de la prestation de service unique versée par le Caisse d'Allocation Familiale au centre Multi accueil Françoise Dolto.

- VOYAGE A SZCZECINEK :

Monsieur Hervé JANISZEWSKI présente au Bureau Municipal le projet de voyage à SZCZECINEK pour l'année 2011. Il se déroulera du 16 au 23 avril 2011. L'hébergement aura lieu dans un hôtel 3 étoiles dans le centre ville.

Tarifs : 650 €/personne pour une chambre double.

700 €/personne pour une chambre individuelle.

- SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS :

Madame Valérie PICHARD-DELVALLEZ fait part au Bureau Municipal du rapport d'activité délivré par le secours populaire Français.

Elle souligne entre autre l'excellent travail du comité de Noyelles qui a distribué des denrées alimentaires pour une valeur de 28 460 €.

- CONSEIL REGIONAL :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal que le Conseil Régional a décidé de reconduire l'opération visant à l'acquisition de défibrillateurs.

La dotation du Conseil Régional s'élève à 1 000 € et permettra de doter la salle Auguste Gallet de ce matériel.

- COMMUNAUPOLE DE LENS-LIEVIN :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de la Communauté nous rappelant que la Communauté de Lens-Liévin participe à l'équilibre budgétaire du service incendie et secours.

L'effort communautaire s'élève pour 2010 à 6 090 900,00 €.

Rapporté à la population de la commune, soit 7 028 habitants, l'effort communautaire est de 171 853,64 €.

- PLAN GRAND FROID AU COMPLEXE SPORTIF LEO LAGRANGE :

Madame Valérie PICHARD-DELVALLEZ informe le Bureau Municipal que comme les années précédentes, la ville de Noyelles-sous-Lens participera au plan grand froid en accueillant au complexe sportif Léo Lagrange les personnes sans abris.

Elle a rencontré Monsieur FLITZ, afin de déterminer le mode de fonctionnement.

L'accueil sera plus cadré que les précédentes années et ne seront accueillis que les personnes en grande précarité.

- ECOLE DE MUSIQUE :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal que suite à une idée du Directeur de l'école de musique municipale, il est envisagé de donner à chaque classe le nom des différents chefs et acteurs de la vie musicale Noyelloise en apposant des plaques nominatives sur les portes.

- BASSIN MINIER UNESCO :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier du Président de l'association Bassin Minier Unesco pour le renouvellement de notre adhésion.

Une subvention d'un montant de 150 € sera versée comme les années précédentes.

- PROCEDURE D'EXPULSION :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'une procédure de référé expulsion est engagée à l'encontre des personnes d'origines Roumaines occupant le domaine communal sur le site de la fosse 9.

- MARCHE DES TRANSPORTS :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que dans le cadre de la mise en concurrence du marché des transports municipaux, les sociétés retenues sont les suivantes :

- Lot n°1 : CLSH – transports BENOIT,
- Lot n°2 : cantine et piscine scolaire – WESTEEL,
- Lot n°3 : voyages municipaux – transports BENOIT.

- REFECTION DES TROTTOIRS :

Monsieur Maurice BERNARD présente les résultats de la mise en concurrence relative à la réfection des trottoirs.

L'entreprise retenue est SAGETRA pour un montant de :

- minimum : 43 957,19 € T.T.C.
- maximum : 175 828,74 € T.T.C.

- RALENTISSEURS :

Monsieur Maurice BERNARD présente les résultats de la mise en concurrence relative aux ralentisseurs.

L'entreprise retenue est SAGETRA pour un montant de 19 576,84 € T.T.C.

- ASSOCIATION FLORENCE INNOCENTE :

Monsieur le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de l'Association Florence Innocente.

Cette association se bat pour défendre et soutenir Florence CASSEZ détenue depuis 4 ans.

Monsieur Le Maire proposera de voter une subvention exceptionnelle lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

- Monsieur Le Maire : pour information, nous soulignons que le secours populaire de Noyelles-sous-Lens a distribué pour une valeur de 28 460 € de denrées alimentaires, en 2009.

Nous avons également une subvention du Conseil Régional de 1 000 € pour l'acquisition d'un défibrillateur. Nous continuons l'opération débutée l'an dernier, en dotant le stade Gallet de ce défibrillateur.

Un rapport de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin nous est parvenu relatif au budget dédié au service incendie et secours. Rapporté au nombre d'habitants de la commune, nous constatons que l'effort communautaire s'est élevé pour la ville de Noyelles-sous-Lens à 171 853,64 €. Ce qui ne veut pas dire que le montant des interventions sur la commune, soit de ce montant là.

Concernant le Plan Grand Froid, nous continuons la même politique que nous tenions précédemment. C'est-à-dire que le complexe sportif Léo Lagrange sera mis à disposition.

Cependant, cette année, les repas ne seront plus pris sur place, mais dans une autre structure sur Lens.

Le petit déjeuner sera bien évidemment pris sur Noyelles-sous-Lens.

Ensuite, le marché des transports. Celui-ci a été attribué pour les lots n°1 et n°3, aux transports BENOIT et pour le lot n°2, aux transports WESTEEL.

Au niveau des réfections de trottoirs, il a été décidé d'allouer un budget pour 2010/2011 d'un montant minimum de 43 957,19 € et pour un montant maximum de 175 828,74 €.

La société SAGETRA a été retenue.

Pour information, le pavage de la place Gallet devrait logiquement être refait d'ici la fin de l'année. Il s'agit de la partie qui se trouve du côté de la caserne des pompiers, où les autobloquants sont dans un état déplorable. Nous allons simplement refaire un enrobé à ce niveau là.

Les travaux à venir :

- Réfection de la rue d'Aubusson,
- le fossé rue du 10 mars (en face de la rue Masclef) : état déplorable et problème d'écoulement des eaux. Une partie de l'assainissement devra être refait.

- Monsieur Maurice BERNARD : le fossé arrive en buté et traverse la route. Nous allons simplement ouvrir la route afin de mettre un tuyau pour ramener de l'autre côté. Il y aura également la réfection d'une partie de la chaussée.

- Monsieur Le Maire : les trottoirs se trouvant autour d'Intermarché et du centre de formation vont également être refaits.

Nous attendons que les travaux du centre de formation soient achevés pour réaliser les trottoirs.

J'ai cependant soulevé le problème de stationnement systématique des camions.

J'ai peur que les trottoirs ne résistent pas longtemps. Monsieur Maurice BERNARD et Monsieur Michel DUQUESNOY vont étudier la possibilité d'empêcher le stationnement à cet endroit là, une aire de stationnement étant disponible à 200 mètres de la zone d'activité.

- Monsieur Daniel CAPILLON : il faudrait peut-être remonté un peu plus haut dans la ville.

En remontant la rue Victor Hugo, je ne donnerais pas le nom de la rue. La dernière rue à droite, avant la grosse berline. Le ruisseau est en très mauvais état et le trottoir, si on peut appeler ça comme cela pour une surface de 45 cm de large, est également en piteux état.

- Monsieur Le Maire : la rue d'Harnes ?

- Madame Maryvonne POULAIN : non !!

- Monsieur Maurice BERNARD : l'impasse Dessinges.

- Monsieur Le Maire : Monsieur Maurice BERNARD passera voir l'état de celle-ci.

Ensuite, comme je l'ai déjà annoncé, nous allons essayer de mettre des rues en sécurité. Nous avons commencé par la rue du 10 mars. Nous allons continuer avec la rue Léon Blum. Des ralentisseurs et des stops sont prévus.

Un stop au niveau de la rue de Grenoble et un autre à l'entrée de la cité.

- Madame Maryvonne POULAIN : la somme de 19 000 €, c'est pour cela ?

- Monsieur Le Maire : exactement, ainsi que pour la rue Masclef.

- Monsieur Jacques BRASSART : et en ce qui concerne la rue de Courtaigne ?

- Monsieur Le Maire : nous ne pouvons pas faire toutes les rues en même temps. Les sommes sont assez élevées, comme là 19 000 € pour vraiment pas grand-chose.

- Monsieur Jacques BRASSART : c'est une question de priorité de réaliser la rue Léon Blum avant la rue de Courtaigne ?

- Monsieur Le Maire : disons que la rue Léon Blum est beaucoup plus dangereuse.

- Monsieur Jacques BRASSART : elle est plus dangereuse ?

- Monsieur Maurice BERNARD : tout à fait, il y a déjà eu des morts.

- Monsieur Le Maire : logiquement, l'année prochaine nous réaliserons les travaux rue Victor Hugo, qui est également très dangereuse.

De plus, avec les sorties d'écoles, la halte-garderie, la bibliothèque, le complexe sportif, il faut faire quelque chose.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous l'avions d'ailleurs évoqué précédemment.

- Monsieur Le Maire : nous avons également parlé de la sécurité problématique au niveau des cités minières.

Nous allons mettre en place au niveau de la rue de Douvrin et de la rue de Carvin, quatre stops, afin de voir s'il y a ou non une amélioration.

Si cela est prometteur, nous étendrons l'année prochaine l'opération à d'autres endroits dangereux de la ville.

- Monsieur André LEFER : il serait bien dans placer un également au niveau de la rue d'Hallevard.

Il y a un stop dans un sens et non dans l'autre. De même qu'aucune balise n'avertit la priorité à droite.

La semaine dernière, j'ai failli avoir un accident. Je me fiais au stop, je vois la voiture qui s'arrête et au moment de braquer un autre véhicule a déboulé et a failli me percuter.

- Monsieur Maurice BERNARD : la signalisation correspond à la priorité à droite n'est pas obligatoire, puisqu'elle se trouve dans le règlement du code de la route.

- Monsieur Le Maire : je pense que néanmoins nous sommes dans l'obligation de réaliser une signalisation aux endroits susceptibles d'être dangereux.

- Monsieur Maurice BERNARD : dans ce cas là, il faut en placer tout au long de la rue de Courtaigne (de la poste à la nationale).

- Monsieur Laurent DOLINSKI : il faudrait en installer treize.

- Monsieur Le Maire : où apposer un panneau d'information à l'entrée de la rue de Courtaigne en indiquant que ce sont des priorités à droite.

Le problème qui se pose est que les panneaux sont très onéreux. Le coût d'un panneau s'élève à environ 700 ou 800 €.

- Monsieur Maurice BERNARD : il n'y aura pas de dos d'âne rue Léon Blum, parce que la route n'est pas faite et installer des dos d'ânes aujourd'hui, serait un gâchis d'argent.

Par contre, il y en aura rue Masclef. Nous avons un problème au niveau de la réglementation. De la rue du 10 mars jusque chez Gaston, la pente est trop importante, nous ne pouvons pas mettre de dos d'âne.

Le premier dos d'âne implanté se trouvera chez GASTON. Nous n'avons pas le droit de mettre de dos d'âne dans une pente au risque d'accident.

Un autre sera installé à côté de la ferme de chez Monsieur COCHEZ.

Ne soyez pas étonné s'il n'y a pas de dos d'âne entre la rue du 10 mars et chez Gaston.

- Monsieur Jacques BRASSART : qu'est-ce que vous appelez exactement, « un dos d'âne » ?

Ce n'est pas ce que l'on trouve sur la route rue Masclef. Car la zone 30 km/heure n'est pas respectée.

- Monsieur Le Maire : il y a une réglementation a respectée au niveau de la hauteur. Nous ne pouvons pas dépasser 10 cm.

C'est sur que lorsque l'on ne respecte pas cette règle et que l'on installe des ralentisseurs d'une hauteur de 20 cm et plus, les automobilistes sont obligés de freiner et de passer tout doucement, mais ceci est interdit par la loi.

Pour ma part, je respecte la réglementation.

- Monsieur Jacques BRASSART : mais si cela n'est pas respecté, quel intérêt ? Si nous ne cassons pas la vitesse.

- Monsieur Le Maire : la vitesse est quand même diminuée.

- Monsieur Maurice BERNARD : Monsieur BRASSART, vous avez la même hauteur, rue du 14 juillet et rue Pasteur. Les plateaux font 10 cm, mais vous avez 1 mètre de rampant. C'est-à-dire que vous arrivez sur une pente de 1 mètre avant les 10 cm, ça passe comme une fleur.

Par contre, si vous avez un dos d'âne de 10 cm sur 50 cm de largeur, cela ne fait pas le même effet.

3) – Adoption des commissions :

➤ Sports du 02 septembre 2010 :

- Délibération concernant les récompenses aux sportifs.

Sur les 15 associations conviées à cette manifestation, 3 n'ont pas répondu, à savoir, l'association de basket, l'amicale bouliste Jean Moulin et le cyclo club. Deux autres associations n'ont pas souhaité participer, les échiquiers et la pétanque du marais. Les 10 associations qui ont répondu, en donnant les différents résultats de la saison 2009/2010 auront une équipe ou un sportif mis à l'honneur.

- Ainsi les récompensés pour les associations (trophées des sportifs) sont :

| Associations | Équipe ou sportif récompensés | Résultats |
|--------------|-------------------------------|-----------|
|--------------|-------------------------------|-----------|

| | | |
|----------------|---|---|
| Judo club | Mélanie Larivière | Championne de France à Lyon -70kg |
| Tir Noyellois | Jordan Pogorjelsky | 53/175 France |
| But Noyellois | Alexis Lengowski | Vice champion de France |
| U.S.N | U11 | Demie finaliste Artois + belle saison |
| A.S.N | Équipe complète | Belle saison |
| Tennis | Alili Mattéo Thomas Philippe Brouillard Nicolas | Vainqueur championnat départemen- tal 12 ans |
| Galibot | Deleury Jérémy | Participation au 2 raids Szczecinek et Irlande |
| Élan pongiste | Équipe 1 en d2 | Montée et maintien en D2 |
| Running club | Patrick Jankowski | Bat son record de 15 minutes au marathon |
| Volley passion | Équipe A féminine | 4ème/12 en acc nationale |

En plus des 10 trophées sportifs, la commune souhaite récompenser 3 sportifs Noyellois adhérent à des associations extérieures à la ville et ayant obtenu un résultat.

- Ainsi les récompensés (trophée d'honneurs), sont :

| | |
|------------------------|------------|
| Monsieur Cadot Jeremy | Escrime |
| Monsieur Dhont Dimitri | Pétanque |
| Monsieur Bardieau | Équitation |

L'ensemble des récompensés a été validé par les membres de la commission.

➤ **Enseignement-jeunesse du 06 octobre 2010 :**

Bilan des CLSH été 2010

- Centre de loisirs maternel juillet 2010

Le centre de loisirs maternel a ouvert ses portes du 7 juillet au 28 juillet 2010 soit 15 jours de fonctionnement.

Les enfants âgés de 4 à 6 ans étaient accueillis dans les locaux de l'école maternelle Cerf-Hanotel et ceux âgés de 3 à 4 ans au centre permanent Dolto.

Au niveau des locaux ont été utilisés également le dojo du complexe, la bibliothèque, la salle des fêtes ainsi que les espaces verts de la ville.

Les taux de fréquentation étaient de 58 enfants en moyenne le matin et de 60 enfants en moyenne l'après- midi.

L'équipe pédagogique était composée de :

- 1 directrice stagiaire BAFD : Dryburgh Sandrine
- 2 directrices adjointes diplômées BAFA : Malinski Nadège et Paris Gaëlle
- 1 directrice adjointe permanente diplômée BAFA à 28 heures : Rocher Séverine
- 5 animateurs stagiaires BAFA
- 10 animateurs diplômés BAFA
- 1 animateur sportif

Activités et sorties réalisées : baby gym, spectacle de clown et de magie, sortie au zoo de Maubeuge, piscine, parc d'Olhain, cinéma, Funny parc à Arras, enterrement de la ducasse, kermesse de fin de centre avec les parents, activités manuelles et jeux divers.

Budget en euros (hors salaires)

| | |
|--------------|------|
| Alimentation | 430 |
| Transports | 2750 |
| Sorties | 1350 |
| Matériel | 620 |
| Total | 5150 |

- Centre de loisirs primaire juillet 2010

Le centre a fonctionné du mercredi 7 juillet au mercredi 28 juillet 2010, soit 15 jours de fonctionnement.

Suite aux travaux de l'école Jean Rostand, le lieu d'accueil était l'école Jean Moulin avec 12 salles d'activités, un bureau, une salle pour le matériel pédagogique, une infirmerie et 2 blocs WC.

Ont été également utilisés le terrain synthétique, la salle de sport Gallet, le complexe sportif, la salle Durand et diverses salles du centre social.

Les taux de fréquentation ont variés entre 175 et 210 enfants âgés de 6 à 16 ans soit une moyenne de 190 enfants par jour.

L'équipe pédagogique était composée de :

- 1 directeur diplômé BAFD : Wocjik Guillaume
- 2 directeurs adjoints diplômés BAFA : Mourabit Elsalih (stagiaire du BPJEPS) et Poluszny Jérémy
- 17 animateurs diplômés BAFA
- 5 animateurs stagiaires BAFA

Des intervenants ont été également sollicités pour des activités spécifiques à savoir un animateur sportif, une animatrice de danse orientale et un intervenant de percussions brésiliennes.

Les enfants avaient la possibilité d'arriver au centre entre 9h et 9h30, temps durant lequel ils bénéficiaient des activités proposées par les animateurs. Pendant ce temps, les parents se retrouvaient et échangeaient devant un café convivial.

Plusieurs réunions de préparation avec l'équipe pédagogique ont été organisées ainsi qu'une réunion d'information aux parents.

Elles consistaient à présenter les orientations éducatives, d'expliquer l'organisation du centre et des mini camps, de mettre en place les projets d'activité des animateurs, de préparer les journées exceptionnelles sur le thème de l'environnement et de répondre à toutes questions éventuelles.

Chaque groupe bénéficiait d'une sortie par semaine et d'un créneau à la piscine d'Harnes sur la session.

Les sorties ont eu lieu à Fort Mahon, Eurolac, à la maison projet du Louvre et au cinéma de Liévin.

Des projets d'activités ont été aussi réalisés avec les animateurs (création d'une bande dessinée, d'un ballon solaire, de djembé, réalisation de peintures à la façon de peintres connus, création d'une maquette, réalisation de danses et de sketches) ainsi qu'un grand jeu lors de journées exceptionnelles à l'issue desquelles les parents étaient conviés autour d'un goûter.

Activités réalisées : création d'un blog par les enfants, initiation aux arts martiaux (moï thai), initiation à la danse orientale, organisation d'une kermesse de fin de centre, pêche, randonnée pédestre, défilé pour l'enterrement de la ducasse, journée sportive avec « Sport ça me dit », initiation aux percussions brésiliennes et animation « mes enfants jouent » avec le centre social.

Des minis camps ont été également organisés :

à Biache : les enfants se sont initiés au cirque et ont pratiqué du tir à l'arc.

à Wingles : les enfants se sont initiés à l'optimiste et au mini golf.

Une auberge espagnole a été organisée avec les familles à leur retour sur le centre.

Budget en euros (hors salaires)

| | |
|------------------------------|----------|
| Alimentation (dont campings) | 1835,73 |
| Transports | 3902,26 |
| Sorties et camping | 3904,91 |
| Matériel | 1722,24 |
| Total | 10305,14 |

- Centre de loisirs maternel août 2010

L'accueil de loisirs maternel a ouvert ses portes du lundi 02 août au vendredi 20 août 2010 soit 15 jours de fonctionnement.

Les enfants âgés de 4 à 6 ans étaient accueillis dans les locaux de l'école maternelle Cerf-Hanotel et ceux âgés de 3 à 4 ans au centre permanent Dolto.

Les taux de fréquentation étaient de 55 enfants en moyenne le matin et de 56 enfants l'après- midi.

L'équipe pédagogique était composée de :

- 1 directrice diplômée BEATEP : Dezeure Magali (jusqu'au 15 août)
- 1 directrice diplômée BAFAD : Malinski Nadège (à partir du 15 août)
- 2 directrices adjointes diplômées BAFA : Vendeville Jessy et Paris Gaëlle
- 4 animateurs stagiaires BAFA
- 7 animateurs diplômés BAFA

Activités et sorties réalisées : baby gym, cuisine avec un boulanger (pizzas, tartes aux pommes), pâte à sel, cadres, comètes, totem, instrument de musique ,chenilles ,jeux collectifs et jeux chantés, journées à thèmes (chasse aux trésors au bois de Florimont, pizzaiolo),kermesse de fin de centre avec les parents ,visite d'un parc préhistorique, piscine, visite et atelier jardinage à la serre de Noyelles-sous-lens, visite de la caserne des pompiers de Noyelles-sous-lens.

Budget en euros (hors salaires)

| | |
|--------------|------|
| Alimentation | 430 |
| Transports | 2500 |
| Sorties | 1500 |
| Matériel | 620 |
| Total | 5050 |

- Centre de loisirs primaire août 2010

Le centre a fonctionné du lundi 2 Aout au vendredi 20 Aout 2010 soit 15 jours de fonctionnement.

Les taux de fréquentation ont variés entre 130 et 150 enfants âgés de 6 à 16 ans soit une moyenne de 142 enfants par jour.

Le lieu d'accueil était l'école Jean Moulin avec à disposition un espace vert derrière l'école, la salle de sport Jean Marc Durand et le centre social.

La proximité avec le centre social a permis d'élaborer un projet commun et de développer les activités parents-enfants autour du jeu, de la cuisine et du sport.

L'équipe pédagogique était composée de :

- 1 directeur diplômé BAFD : Vasseur Grégory
- 3 directeurs adjoints diplômés BAFA : Mourabit Elsalih (stagiaire du BPJEPS), Poluszny Jérémy et Dupré Hayate
- 11 animateurs diplômés BAFA
- 4 animateurs stagiaires BAFA
- 1 animateur sportif

Chaque matin, durant l'accueil échelonné de 9H à 9H30, l'équipe de direction était à la disposition et à l'écoute des questions et des attentes des parents autour d'un « coin café » convivial.

Les activités ont été proposées en adéquation avec le projet pédagogique, l'objectif était d'impliquer les jeunes dans la vie du centre, qu'ils soient acteurs de leurs vacances et de les amener à l'autonomie.

Chaque groupe bénéficiait d'une sortie par semaine et de 2 créneaux à la piscine de Lens sur la session.

Les sorties ont eu lieu à Fort Mahon, Loison-Plage, au pré du Hem, à Bal Parc et à Ohlain.

Des projets d'activités ont été aussi réalisés avec les animateurs sous la forme d'une journée exceptionnelle (grand jeu et goûter avec les parents), de jeux collectifs et sportifs, de création d'articles pour le blog par les enfants, de la participation à « loison plage », d'un atelier « jeux de société parents-enfants » au centre social, d'une sortie à Ohlain, d'un atelier cuisine au centre social, d'une sortie au « pré du hem », d'une randonnée « parents-enfants » et d'activités manuelles .

Des minis camps ont été également organisés :

À Biache : les enfants se sont initiés au cirque, ont découvert de nouveaux sports et ont pratiqué du tir à l'arc. Une auberge espagnole a été organisée avec les familles à leur retour sur le centre.

À Camblain Chatelain : le camping nous a été gracieusement prêté par la ville de Loison

Au parc préhistorique de Samara : ateliers sur la thématique de la préhistoire

Budget en euros (hors salaires)

| | |
|------------------------------|------|
| Alimentation (dont campings) | 2536 |
| Transports | 3698 |

| | |
|----------|------|
| Sorties | 1834 |
| Matériel | 1120 |
| Total | 9188 |

Mme Blanchard précise aux membres de la commission qu'une réflexion sur l'organisation des campings est menée par le service jeunesse vu le coût des nuitées (tarifsX2) et la détérioration du matériel au fil du temps.

L'idée serait d'organiser des mini-camps sur un terrain « permanent » et avec une tarification différente de celle appliquée aux CLSH.

L'étude de ce projet sera présentée aux membres de la commission ultérieurement.

Bilan du CAJ été 2010

Le centre d'animation jeunesse situé au 93 rue de Courtaigne a fonctionné du mercredi 7 juillet 2010 au vendredi 27 août 2010 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Le nombre d'adhérents étaient de 45 jeunes avec une fréquentation en moyenne de 25 jeunes par jour en juillet et de 20 jeunes par jour en août.

Les jeunes avaient la possibilité de prendre leur repas du midi à la cantine du collège en s'acquittant de tickets restaurations délivrés en mairie.

Des réunions de préparation ont eu lieu avec pour objectifs de s'assurer de la compréhension du projet pédagogique par les animateurs vacataires et d'assurer la continuité du travail effectué à l'année par l'équipe en place.

Activités proposées : camping (canoë, golf-archerie), cinéma, piscine, activité « cuisine », sortie à walibi, à bel-lewaerde, participation aux « inter-caj », visite de musée à Lille et du blockaus d'Eperlecques, activités sportives (tennis, foot, basket-ball, speedmington), activités manuelles, pêche et « starship lazer game ».

Les parents ont été conviés à un petit déjeuner d'accueil le premier jour d'ouverture au cours duquel les projets et activités pour l'été ont été présentés.

Budget en euros (hors salaires)

| | |
|--------------|---------|
| Alimentation | 105,53 |
| Transports | 1504,71 |
| Sorties | 1650,50 |
| Matériel | 595,51 |
| Total | 3856,25 |

Mme Blanchard rappelle que les jeunes travaillent depuis quelques mois à des actions d'auto-financement (lavages de voitures à Intermarché) afin d'étoffer leurs sorties.

Séjours été 2010

Séjour en Irlande : ce séjour a concerné 7 enfants âgés de 11 à 16 ans du 16 au 28 juillet 2010.

Au cours de ce séjour, les jeunes ont bénéficiés d'une sortie culturelle, de baignades en mer, d'une randonnée pédestre, d'une sortie dans un parc aquatique et d'un séjour de 3 jours à Dublin.

Séjour en Dordogne : ce séjour a concerné 5 enfants âgés de 6 à 10 ans du 13 au 24 aout 2010.

Au cours de ce séjour, les jeunes ont pu pratiquer du canoë kayak, participer à un parcours aventure, à une randonnée pédestre, à une sortie dans un parc aquatique et faire du camping.

Premier bilan de fréquentation des centres permanents du mercredi et du CAJ

- Centre de loisirs maternel

Lieu d'accueil : centre Dolto de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00

Depuis septembre 2010, les effectifs sont en constante augmentation avec en moyenne 7 enfants le matin et 18 enfants l'après-midi.

- Centre de loisirs primaire

Lieu d'accueil : locaux de l'école Rostand de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00

Depuis septembre 2010, les effectifs sont en constante augmentation avec en moyenne 10 enfants le matin et 15 enfants l'après-midi.

- Centre d'animation jeunesse

Lieu d'accueil : 93 rue de courtaigne le mardi, jeudi et vendredi de 17h00 à 19h00 ; le mercredi et le samedi de 14h00 à 19h00.

Depuis septembre 2010, la fréquentation de la structure est d'environ 20 jeunes.

La rentrée dans les écoles

Mr le Maire a réuni le mardi 21 septembre 2010 l'ensemble des directeurs des écoles de la commune et l'équipe de direction du collège Pierre Brossolette afin de faire un premier bilan de cette rentrée scolaire.

- Effectifs dans les différentes structures

Cerf Hanotel = 97

Basly = 84

Rostand = 217

Jean Moulin = 303

Ce qui correspond à un total de 701 enfants (693 an dernier).

Collège = 392

- Demandes de travaux

Un récapitulatif des travaux nécessaires en ce début d'année scolaire a été transmis au service technique.

- Actions municipales du 1er trimestre

Distribution des fournitures scolaires aux collégiens, réception des élèves de CM2 au centre culturel pour la remise des dictionnaires, spectacles de Noël au centre culturel pour les écoles maternelles et primaires et distribution des friandises dans les différentes écoles et collège.

Le recrutement du responsable du RAM

Mme Blanchard informe les membres de la commission que la personne recrutée pour la gestion du relais d'assistantes maternelles a trouvé un travail à temps complet et renonce à l'emploi.

Une nouvelle campagne de recrutement va donc être lancée fin octobre-début novembre pour une ouverture reportée en janvier 2010.

Une réunion avant les vacances d'Octobre avec les assistantes maternelles est prévue afin de les tenir informées de l'évolution du projet.

Les nouveaux horaires au multi accueil

Suite à un constat de baisse de fréquentation le mercredi après-midi et à une demande importante des familles d'une ouverture le lundi matin, des nouveaux horaires de fonctionnement sont mis en place depuis septembre 2010 à savoir : les lundis, mardi, jeudi et vendredi de 7h45 à 18h et le mercredi de 8h à 12h.

Une enquête a été réalisée en juin dernier auprès des familles afin de connaître leurs besoins : cette enquête reflétait les mêmes doléances.

La réunion « sécurité aux abords des écoles »

A la demande de Mr le Maire et après appel à candidature des parents des différentes écoles en fin d'année scolaire dernière, une première rencontre a eu lieu le lundi 4 octobre 2010.

Cette réunion, encadrée par l'adjointe à l'enseignement et l'adjoint à la sécurité épaulés par leur responsable de pôle respectif, a permis de faire un état des lieux des problématiques rencontrées dans chaque école et de proposer des pistes de réflexion qui seront à formaliser lors de la 2ème rencontre qui doit avoir cours en novembre 2010.

Les idées retenues : actions de sensibilisation auprès des parents à l'entrée des écoles tant au niveau du stationnement que de la vitesse à proximité des écoles, tenter de développer l'idée de covoiturage et de pédibus, revoir les panneaux de signalisation à proximité des écoles, travailler en relation avec les « futurs » ASVP et notre correspondant police.

Les actions du CMJ du 1er trimestre

- Opération « Nettoyons la nature » le dimanche 26 septembre 2010.
- Rencontre intergénérationnelle au cyberpoint et goûter à l'EHPAD dans le cadre de la semaine bleue le mercredi 20 octobre 2010.
- Stand de maquillage lors du forum des associations du 23 et 24 octobre 2010.
- Boum des ados le samedi 13 novembre 2010.

- Concours de console (Fifa 2010) dans le cadre du Téléthon : la date reste à déterminer.

➤ **Jumelage du 13 octobre 2010 :**

- Premier Point
- Bilan ligne budgétaire Accueil Fêtes de Libération 2010

Introduction à la commission:

Après avoir fait une énumération des points abordables pour cette réunion, le sujet de conversation concomitant à l'ensemble des participants semble porter sur la communication ou plutôt son manque de transparence et de lisibilité.

En effet, clairement mis en exergue, le souci d'information « officielle » des conseillers et par conséquent de la population apparaît préoccupant. Il est demandé de revoir le fonctionnement de l'organigramme dans un but d'efficacité. Les informations, les documents existent mais ne sont pas transmis. Cette problématique semble récurrentes au travers des diverses commissions municipales.

Concernant les diverses manifestations en rapport avec la venue de la délégation polonaise, la commission n'évoque aucun point particulier. Une remarque sur la durée du séjour qui apparaît comme fatiguant au vue du programme chargé.

Les dépenses et les recettes n'amènent aucune prise de parole particulière. Néanmoins, les membres de la commission ainsi que les services mettent en avant que l'effort fait sur la diminution du budget « jumelage » en 2010 ne pourra plus être renouvelé en 2011.

La commission demande un gel de la ligne budgétaire pour l'année à venir soit 20 000 €

Les divers commentaires, durant le débat, sur le sujet de l'accueil de la délégation polonaise peuvent se résumer en quelques points :

- Durée de la visite et détermination d'un programme adapté
- Participation active des associations d'obédience polonaise
- Semaine de la polonité en 2012, pourquoi pas intégrer avec « Mémoires de mines »

Cette dernière réflexion porte sur l'amalgame fait entre les fêtes de la libération et la visite officielle des polonais. Le débat reste ouvert.

- Deuxième point
 - Propositions d'actions pour 2011
- Voyage en Pologne organisé par la Municipalité.

Le 24 avril 2011, se déroulent à Szczecinek les foulées internationales dans la ville. Lors de la visite de la délégation polonaise en Septembre dernier le sujet a été évoqué.

Par conséquent une décision a été prise de participer à cette manifestation. Le voyage se ferait donc à cette période (début des vacances scolaire de Pâques). Ce sera l'occasion pour les membres du « Runnig Noyellois » de faire le parallèle avec ce déplacement. Monsieur Laurent Lempereur sera contacté prochainement. L'aspect sportif, budgétaire et organisationnel restant de la compétence de la commission des Sports.

Une réunion de travail concernant uniquement le voyage des noyellois en Pologne aura lieu courant Novembre.

- Troisième Point
- Point sur le Jumelage avec la Pologne

700 ans de la ville de SZCZECINEK. Une délégation de 3 Adjointes s'est rendue à SZCZECINEK à l'occasion des festivités officielles du jubilé.

Mesdames Pichard et Delannoy et Monsieur Janiszewski ont participé au Conseil Municipal extraordinaire organisé pour l'occasion. Des contacts particuliers ont été pris durant ce séjour avec les délégations de Bergen op Zoom aux Pays Bas et Neustrelitz en Allemagne. Un extrait de la vidéo des manifestations officielles et festives auxquels ont participé les 3 adjoints est visible sur le lien <http://www.youtube.com/watch?v=6d-dwdlnXkI>

Le 3 mai 2011 se dérouleront en Pologne les festivités de la commémoration des 300 ans de la Constitution polonaise .le problème des dates est évoqué. En effet 24 avril et 3 mai 2011 sont deux dates très proches pour des déplacements.

- Point Complémentaire : échanges de jeunes

Sans préjuger du compte rendu de la dernière réunion de la commission « enseignement, jeunesse », un point d'accord semble admis à l'unanimité des participants : la poursuite de nos relations bidirectionnelles avec l'Irlande et l'échange du même type pour nos jeunes.

Les conseillers présents s'interrogent sur les problèmes organisationnels en Irlande, le rôle de l'encadrement et du service jeunesse dans l'organisation du projet pédagogique et la définition des activités en Irlande.

Quant à l'hébergement et l'accueil il semble à priori équivalent.

Pour Rappel : à Noyelles, nous hébergeons les jeunes irlandais au 43 rue de Carvin. En Irlande, Monsieur Richard de Stacpoole met à disposition son domaine d'Erisbug House (<http://www.errisbeghouse.com/>) pendant la saison touristique gratuitement.

Questions diverses :

Saint Patrick : sujet non évoqué. Compétence de l'Adjoint aux Fêtes

VTT à Szczecinek : sujet non évoqué. Compétence de l'Adjoint aux Sports.

ANNEXE 1

Ligne Budgétaire 2010 : 3 000 €

| DEPENSES | JUMELAGE, |
|--|-------------------|
| L'Incroyable (serviettes et verres plastiques) | 41,10 € |
| Fleurs de Lys (2 gerbes Szczecinek) | 76,00 € |
| Intermarché (serviettes et vodka) | 63,00 € |
| Hôtel Espace Bollaert | 1 041, 60 € |
| DURIEZ Denis (Mametz) | 4 252, 50 € |
| Brussels café | 319,45 € |
| Vins (cadeaux pour les polonais) | 121,60 € |
| Les joyeux Garçons (animation repas) | 800,00 € |
| | |
| TOTAL : | 6715,25 €. |

| RECETTES | JUMELAGE |
|----------|----------|
| Repas | 2984 € |
| TOTAL : | 2984 € |

Gratuité Banquet repas : 45 personnes

Récapitulatif dépenses – recettes : 6715.25 - 2984 = 3731.25 €

Conclusion :

Banquets 200 personnes. 4300 € dépenses (Duriez + boissons Mairie) Prix de revient / personne : 21.5 €

➤ **Jumelage du 22 octobre 2010 :**

La réunion porte essentiellement sur la prise de décision et l'examen de la proposition de séjour dans la ville de Szczecinek. L'étude n'ayant pu se faire lors de la commission des 13 courants faute de notification des éléments par nos partenaires polonais.

Le document a été transmis par mail le 15 octobre.

Contenu :

De : Andrzej Górka [mailto:a.gorka@sapik.pl]

Envoyé : vendredi 15 octobre 2010 10:26

À : janiszewski.herve@orange.fr

Objet : Szczecinek 2011

Importance : Haute

Bonjour Monsieur le Maire, je vous écris au nom d'Adam Wyszomirski, le directeur de SAPIK à Szczecinek

1) le 24 avril 2010 ce sera le dimanche de Pâques donc la compétition d'athlétisme ce sera le 17 avril 2010

2) C'est pourquoi on vous propose votre séjour a partir du 16 avril

Le programme (proposé) du séjour du groupe de Noyelles – sous –Lens

À Szczecinek du 16 avril au 23 avril

Le 16 avril (samedi)

On arrive à l'hôtel

16:00-17:00 – la rencontre avec monsieur le maire de Szczecinek Jerzy Hardie-Douglas (a l'hôtel de ville)

Le 17 avril (dimanche)

10-15 – la compétition d'athlétisme (les sportifs participent, les autres regardent)

16:00 – le repas

19:00 – le concert au stade

Le 18 avril (lundi)

Toute la journée pour aller a Kołobrzeg (le port, le musée de l'Armée Polonaise, la plage au bord de Baltique, etc.....)

18:00 – le repas a Szczecinek

Le 19 avril (mardi)

10:00 – 14:00 – le tour (on promène, on visite, on regarde...) de Szczecinek avec le guide

15:00 – le repas

16:00 – le temps libre (le magasin etc.)

Le 20 avril (mercredi)

Le jour avec le centre “Aqua-Tur” (la piscine, jacuzzi, le tennis, le truc pour “Les varappeurs”)

Le 21 avril (jeudi)

Toute la journée pour aller à Borne Sulinowo et les environs (la ville- l'ancienne base militaire de l'Armée Soviétique) – paintball, on regarde la ville secrète Kłomino, on regarde l'ancienne base de force nucléaire, le jeu "on cherche le trésor", on mange à l'auberge à la manière russe, le magasin à la manière russe
Vers 19:00 – on rentre à Szczecinek pour manger

Le 22 avril (vendredi)

10:00 - VOYAGE EN NAVIRE À PASSAGERS »BAYERN«

12 :00 – le tour (les vélos) du lac Trzesiecko, après ça un pique-nique

19 :00 – le repas et la soirée (au niveau de dire au revoir et tout ça)

Au niveau du 3 mai on est encore en train de faire le planning.

A propos de l'hôtel on vous propose "Pojezierze", l'hôtel vraiment superbe, juste bien modernisé, à côté de SAPIK (50 m) et pas loin du bord du lac (150 m). Dans quelques mois l'hôtel va recevoir trois étoiles!

Le prix proposé (naturellement on peut vérifier ça encore)

Une chambre pour 1 personne - 34,50 euro

Une chambre pour 2 personnes - 41,00 euro

Le petit déjeuner (beaucoup de choses à choisir) - 5 euro

Le déjeuner (deux plats et dessert) - 8,80 euro

Le dîner - 8 euro

Les prix sont valables pour 2010, mais si vous faites réservation cette année, les prix restent pour 2011!

Veuillez agréer mes sentiments bien distingués

Andrzej Górka

A partir des documents remis avant la réunion par Mail ou par courrier,

Les dates retenues pour le voyage seraient :

- Départ de Noyelles : samedi 16 Avril 2011 vers 3 ou 4 heures du matin. Arrivée Szczecinek vers 20 h (à vérifier avec l'autocariste appel d'offre 2011)

- Retour vers Noyelles : Départ de Szczecinek le samedi 23 Avril 2011 vers,,,,, pour un retour dans notre commune vers ,,,

Au vue de ces éléments et du coût estimatif, la commission propose d'appliquer le tarif suivant, pour le voyage 7 nuits- 6 journées complètes sur place :

- personne en chambre double : 650 Euros

- personne en chambre simple : 700 Euros

Avant passage en conseil municipal et approbation, la Municipalité de Szczecinek sera contacté pour confirmation des prix et des activités.

Un traducteur semblerait nécessaire pour la durée du séjour. Le coût et modalités de fonctionnement seront à définir.

Annexe : Fiche de Calcul

Explication de la fiche de Calcul:

Sur la base de 40 personnes, plus les 2 chauffeurs et 3 accompagnateurs.

Le prix du transport est compté pour l'ensemble du groupe.

Le prix des repas est calculé sur la base unitaire multiplié par 45.

Le prix total des chambres est calculé sur la base de la chambre double multipliée par 23. Considérant uniquement des couples. Le surcout « chambre simple » étant assumé par la personne seule.

On arrive ainsi à 578 euros par personne chambre double. Prestation Voyage + Hôtel + repas de base.

Il faut envisager le cout lié aux activités diverses pour ne pas être pris de court pour la première fois 75 euros environ.

Évidemment, ce calcul une fois affiné permettra de connaître le surplus de trésorerie disponible pour améliorer les prestations durant le séjour.

Conclusion et commentaires des membres de la commission,

Le prix du séjour calculé semble cohérent avec les tarifs connus dans la région.

Le point important à mettre en avant porte sur la publicité faite sur ce voyage. La commission propose une réunion d'information avec les conseillers, services municipaux et les représentants des associations afin de présenter le séjour.

Le détail des coûts sera transmis aux membres de la commission dès réception des informations de Pologne.

Le projet sera vu au Bureau Municipal du 27 Octobre 2010.

4) – **Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales** :

2010-96 : fixation des tarifs pour les fournitures scolaires au collège Pierre Brossolette pour l'année scolaire 2010-2011 comme suit :

- gratuit pour les Noyellois et les Loisonnais,
- 20 € pour les élèves extérieurs aux communes de Noyelles-sous-Lens et Loison-sous-Lens.

2010-97 : signature d'une convention la société REFPAC GPAC représentée par l'un de ses fondés de pouvoir, et relative aux missions suivantes :

- accompagner les services dans les démarches administratives à accomplir,
- procéder au relevé de tous nouveaux dispositifs publicitaires présents sur le territoire,
- mise à jour de la liste des afficheurs précédemment établie,
- compléter le tableau de correspondance afficheurs/panneaux publicitaires,
- mise à jour de l' « état » pour le calcul des taxes,
- établissement de toutes les informations sur CD ROM informatique et support papier.

La mission, qui débute au plus tard dans les 15 jours qui suivent la signature de la convention, se poursuivra dans un délai convenu de 2 mois pour la livraison. La durée de la convention est fixée à 12 mois.

Le montant des honoraires s'élève à 3 950,00 € H.T. soit 4 724,20 € T.T.C.

2010-98 : signature d'un contrat avec Les Sociétés :

- EIFFAGE TP, représentée par Monsieur DEVINCK Didier, Directeur et relatif à la : « CONSTRUCTION D'UN LOTISSEMENT 8 PARCELLES LES BOCLETS – 2EME PHASE, LOT N° 1 - VOIRIE ASSAINISSEMENT »

Le montant des prestations s'élève à : 70 255,05 € T.T.C.

- SATELEC, représentée par Monsieur LABBE Christophe, Directeur et relatif à la : « CONSTRUCTION D'UN LOTISSEMENT 8 PARCELLES LES BOCLETS – 2EME PHASE, LOT N° 2 - RÉSEAUX DIVERS »

Le montant des prestations s'élève à : 6 875,33 € T.T.C.

2010-99 : 40 places de spectacle offertes à l'issue de la saison culturelle 2010-2011 à l'occasion du jeu-concours « mais où sont-ils passés ? » organisé à la médiathèque du 19 septembre au 23 octobre 2010.

2010-100 : signature d'une convention avec la Compagnie AURICULAIRE – Collectif Autruche représentée par Madame Evelyne GAVELLE, Présidente de l'Association, et relative à une représentation du spectacle « Les malices du bonhomme de pain d'épice » au centre culturel évasion le mercredi 27 octobre 2010 à 15h00.

Le montant de la prestation s'élève à 1 100 €.

2010-101 : signature d'une convention avec l'association « Les Grands Enfants » représentée par Madame Caroline LAISNE, Présidente, et relative au spectacle intitulé « Épinards et porte-jarretelle » qui se déroulera le mardi 08 mars 2011 à 20h30 au centre culturelle évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 2 200 €.

2010-102 : fixation de la participation familiale pour les ateliers sportifs énoncés ci-dessous à 10 € par trimestre et 5 € d'adhésion annuelles payable en numéraire, chèque bancaire ou postal, tickets loisirs.

- Baby-gym,
- École municipale des sports (mini athlè, ados sport),
- Multi sport Loisirs,
- Marche Nordique,
- Boxe.

2010-103 : signature de deux contrats avec la CETE APAVE NORD OUEST, représentée par Monsieur André DEREUMAUX, responsable commercial, et relatif à : « Vérification des aires de jeux et des équipements sportifs » à Noyelles-sous-Lens,

Le coût de la prestation est de :

- | | |
|--|---------------------|
| - Contrat de vérification des aires de jeux | : 1 100,32 € T.T.C. |
| - Contrat de vérification des équipements sportifs | : 645,84 € T.T.C. |

2010-104 : installation d'une régie au service des sports et dans les équipements sportifs (complexe sportif et salle Jean-Marc DURAND) à compter du 30/09/2010.

La régie a pour objet l'encaissement des inscriptions aux ateliers sportifs de la commune à savoir :

- marche nordique,
- école municipale des sports (mini-athlè, ados-sports).

Les recettes sont payables selon les modes de règlements suivants :

- Numéraire,
- Chèque bancaire ou postal,
- Tickets loisirs.

2010-105 : signature d'un contrat avec la Société SAGETRA, représentée par Monsieur Jean-Michel KWIATKOWSKI, Gérant, et relatif aux « Travaux de voirie – Mise en place de ralentisseurs »,

Le montant des prestations s'élève à : 19 567,84 € T.T.C.

2010-106 : signature d'un contrat (marché à bons de commande) avec la Société EUROVIA, représentée par Monsieur Eric VERCOUTRE, Chef de secteur, et relatif aux « Travaux de réfection de trottoirs et de chaussées »,

Le montant des prestations s'élève à : Minimal : 43 957,19 € T.T.C.
Maximal : 175 828,74 € T.T.C.

2010-107 : Monsieur Laurent LEMPEREUR est nommé régisseur titulaire de la régie de recettes « ateliers sportifs » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur Laurent LEMPEREUR sera remplacé par Messieurs Florian VAREZ et Jérôme DELOBELLE, suppléants.

2010-108 : signature d'une convention avec EDS SPECTACLES représenté par Monsieur David LANNOY, Gérant, et relatif à une représentation « Animation le Cirque en fête » qui se déroulera le samedi 23 octobre 2010 au complexe sportif Léo Lagrange.

Le montant de la prestation s'élève à 1 300,00 €.

2010-109 : vente de livres à l'occasion du téléthon à la médiathèque les :
- vendredi 03 décembre 2010, de 14h00 à 18h30,
- samedi 04 décembre 2010 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,

Fixation des tarifs comme suit :

- Livre au format poche : 0,50 €,
- Romans et livres au format moyen (>18 cm) : 1,50 €,
- Albums et bandes dessinées : 3 €,
- Beaux livres : 5 €,
- Revues : 0,50 €,
- CD audio (simple ou double) : 2 €,
- CD audio (coffret 3 ou 4 CD) : 3 €.

2010-110 : signature d'une convention avec Monsieur Albert ANDRIES, animateur, et relative à sa participation au forum des associations le samedi 23 octobre 2010 de 14h00 à 20h00 et le dimanche 24 octobre 2010 de 9h00 à 18h00 au complexe sportif Léo Lagrange.

Le montant de la prestation s'élève à 350 € T.T.C.
Le repas du midi est également pris en compte.

2010-111 : fixation du tarif des boissons à 1 € pour la boum du CMJ qui se déroulera le samedi 13 novembre 2010 à la salle des fêtes de 19h00 à 24h00.

2010-112 : signature d'une convention avec l'association « LES ZOUTEBOUMS » représentée par Monsieur WILLEMS Georges, Président et relative à l'animation lors du forum des associations le dimanche 24 octobre 2010 sur le thème du carnaval de Dunkerque.

Le montant de la prestation s'élève à 1 800,00 € T.T.C.

2010-113 : signature d'une convention avec CORNIAUD ET CO PRODUCTIONS représenté par Monsieur Vincent COUNARD, Gérant, et relatif à la représentation du spectacle intitulé « Les Frères Taloche – nouveau spectacle » qui se déroulera le vendredi 22 octobre 2010 à 20h30 au centre culturel évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 7 912,50 €.

2010-114 : la ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement Route de Noyelles, sur le domaine communal.

2010-115 : signature d'une convention avec la Ligue de l'Enseignement représentée par Monsieur Jean-Claude DUPONT, Président, et relatif au séjour : Tout schuss à Châtel, qui se déroulera du 18 au 26 février 2011 au centre de Vacances Le VAL JOLI CHATEL (74).

Groupe de 26 enfants.

Encadrement : 1 animateur mise à disposition par la commune.

Tranche d'âge : 12/17 ans.

Le prix du séjour est fixé à 679,00 € par enfant.

2010-116 : signature de deux contrats avec Monsieur COCQ Bertrand relatifs à deux représentations du spectacle intitulé « Léon et Gérard – tout seuls à 2 » qui se déroulera les 6 et 7 novembre 2010 au centre culturel évasion.

Le montant d'une représentation s'élève à 1 251,16 €, soit 2 502,32 € pour les deux représentations.

2010-117 : mise à la disposition du 43 rue de Carvin à Noyelles-sous-Lens pour la Ligue de l'Enseignement représentée par Monsieur Jean-Claude DUPONT, Président, afin d'y organiser un stage de formation BAFA du 27 février au 06 mars 2011 de 8h00 à 23h00.

Chaque formation accueillera un minimum de 18 stagiaires et un maximum de 40 stagiaires.

2010-118 : autorisation de la passation, par la personne responsable du marché, de la procédure adaptée relative aux transports organisés pour diverses activités du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Ce marché est attribué aux sociétés suivantes :

- **Lot n°1 : TRANSPORTS BENOIT :**
 - Montant minimum : 10 687,15 € T.T.C.
 - Montant maximum : 25 927,68 € T.T.C.
- **Lot n°2 : WESTEEL :**

- Montant minimum : 14 907,15 € T.T.C.
- Montant maximum : 25 763,10 € T.T.C.
- **Lot n°3 : AUTOCARS BENOIT :**
- Montant minimum : 8 236,91 € T.T.C.
- Montant maximum : 20 067,68 € T.T.C.

2010-119 : signature d'une convention d'études avec la Société REVAL représentée par Monsieur HENOCQUE, Directeur, et relatif à la mission de maîtrise d'œuvre de la reprise du lotissement 3 H rue Masclef à Noyelles-sous-Lens.

Le montant de cette convention s'élève à 5 860,40 € T.T.C.

5) – **Décision Modificative n°3 du budget primitif 2010 de la commune :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu voter la décision modificative n°3 du budget primitif 2010 ainsi que le virement de crédits suivants :

Investissement :

Recettes :

| Chapitre | Article | Libellé | Montant |
|-----------------------|---------|--|-----------------------|
| 16 | 1641 | Emprunts en euros | + 600 000,00 € |
| 021 | 021 | Virement de la section de fonctionnement | - 130 800,00 € |
| TOTAL CHAPITRE | | | - 130 800,00 € |
| TOTAL RECETTES | | | + 469 200,00 € |

Dépenses :

| Chapitre | Article | Libellé | Montant |
|-----------------------|---------|---|-----------------------|
| 21 | 2184 | Mobilier | + 70 000,00 € |
| TOTAL CHAPITRE | | | + 70 000,00 € |
| 23 | 2313 | Immobilisation en cours de construction | + 200 000,00 € |
| 23 | 2315 | Immobilisation en cours instance technique | + 170 000,00 € |
| 23 | 238 | Avance sur commande immobilisation corporelle | + 29 200,00 € |
| TOTAL CHAPITRE | | | + 399 200,00 € |
| TOTAL DEPENSES | | | + 469 200,00 € |

Fonctionnement :

Dépenses :

| Chapitre | Article | Libellé | Montant |
|-----------------------|---------|--|-----------------------|
| 011 | 60633 | Fournitures de voirie | + 13 900,00 € |
| 011 | 6068 | Autres matières et fournitures | + 14 000,00 € |
| TOTAL CHAPITRE | | | + 27 900,00 € |
| 012 | 64111 | Rémunération principale | + 20 000,00 € |
| 012 | 64131 | Rémunération | + 20 000,00 € |
| 012 | 64168 | Autres emplois d'insertion | + 50 000,00 € |
| 012 | 6417 | Rémunération des apprentis | + 10 000,00 € |
| 012 | 6454 | Cotisations ASSEDIC | + 2 900,00 € |
| TOTAL CHAPITRE | | | + 102 900,00 € |
| 023 | 023 | Virement à la section d'investissement | - 130 800,00 € |
| TOTAL CHAPITRE | | | - 130 800,00 € |
| TOTAL DEPENSES | | | 0 |

6) – **Signature d'un emprunt :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que suite aux différentes entrevues avec les banques, la commune envisage d'emprunter la somme de 1 200 000,00 € sur 15 ans au taux fixe de 3,31 %.

7) – **Subvention exceptionnelle :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'Association Florence Innocente.

Cette association se bat pour défendre et soutenir Florence CASSEZ détenue depuis 4 ans.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 €.

8) – **Encaissement de sinistres :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'encaisser le sinistre suivant :
- vol du véhicule de marque IVECO immatriculé AN-034-XG, d'un montant de 14 750,00 €.

9) – **Modification du tableau des effectifs :**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un nouveau poste de rédacteur suite à l'inscription sur la liste d'aptitude par deux de nos agents (5 au lieu de 4).

10) – **Acquisition de la parcelle cadastrée AI n°1197 à la Soginorpa – rue de Pont à Vendin :**

Monsieur Le Maire rappelle que lors de la réunion de conseil municipal du 15 septembre 2010, il a été décidé d'acquérir la parcelle cadastrée AI n°1197, sis rue de Pont à Vendin, appartenant à la Soginorpa.

Afin que le Conseil Municipal puisse délibérer en toute connaissance de cause, Monsieur Le Maire précise que cette parcelle a une superficie de 527 m².

Le prix proposé par Soginorpa sur la base de l'estimation des domaines est de 5 300,00 €.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de se prononcer à nouveau sur l'acquisition de cette parcelle.

11) – **Vente à l'entreprise SAGETRA** :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de mettre en vente pour partie la parcelle cadastrée AM 701 d'une superficie d'environ 2 000m², soit 20,05 € le mètre carré, à l'entreprise SAGETRA, pour un montant de 40 240,35 €.

12) – **Vente à Monsieur CONDAMINE** :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de mettre en vente la parcelle cadastrée AM 694 d'une superficie de 4 931 m² au prix de 32 € le mètre carré, soit 157 792,00 € et situé à l'angle des rues Robert Schumann et Jean Monnet, à Monsieur CONDAMINE.

13) – **Vente à Monsieur WINTERSTEIN** :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de mettre en vente pour partie la parcelle cadastrée AM 351 et la parcelle AM 352 d'une superficie d'environ 2 740 m² situées rue François WATTRELOT.

Le montant de ces parcelles s'élève à 20,05 € le mètre carré, soit 54 997,15 €.

14) – **Vente à Pas-de-Calais Habitat – Impasse Fleury et Joseph Haÿ** :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 15 septembre 2010 relatif au rachat par la ville des terrains situés Impasse Fleury – rue Joseph Haÿ.

Il s'agit à présent d'aliéner les parcelles suivantes :

| SECTION | NUMERO | CONTENANCE |
|---------|--------|------------|
|---------|--------|------------|

| | | |
|--------------------|-------------------------------|----------------------------|
| AI | 528 | 163 |
| | 529 | 189 |
| | 439 à diviser | |
| | 525 | 175 |
| | 526 | 160 |
| | 522 | 96 |
| | 523 | 99 |
| | 524 | 193 |
| | 531 | 121 |
| | 532 | 263 |
| | 952 | 249 |
| | 1213 | 282 |
| | 537 | 160 |
| | 538 | 158 |
| | 539 | 259 |
| | 446 | 283 |
| | 447 | 225 |
| | 449 à diviser | |
| | 450 à diviser | |
| | 515 | 326 |
| | 517 | 167 |
| | 518 | 165 |
| | 519 | 164 |
| | 944 | 73 |
| | 1210 | 133 |
| | 1211 | 4 |
| | 540 | 161 |
| | 541 à diviser | |
| | 1 227 (issu division 440) | 21 |
| | 1 229 (issue division 441) | 42 |
| | 1 230 (issue division AI 442) | |
| TOTAL VENDU | | 4 331 m² |

Le montant proposé pour la vente s'élève à 55 € le mètre carré.

15) – **Avenant n°1 avec l'entreprise SAGETRA - travaux de voirie et effacement de réseaux rues Pasteur et rue du 14 juillet :**

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le marché d'origine relatif aux « travaux de voirie et effacement de réseaux rues Pasteur et du 14 juillet » a fait l'objet d'un appel d'offres soumis aux dispositions de l'article 57 du code des Marchés Publics.

Le montant initial du marché est de 455 771,90 € T.T.C.

Le marché a été attribué à l'entreprise SAGETRA en date du 14 février 2008.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de passer un avenant n°1 ayant pour objet de fixer le nouveau montant des travaux, suite aux modifications apportées en cours d'exécution.

Le montant de l'avenant est de - 709,33 € soit - 848,36 € T.T.C.

Le montant du marché est ramené de 381 080,19 € H.T. soit 455 771,90 € T.T.C. à 380 370,86 € H.T. soit 454 923,54 € T.T.C., soit une diminution de 0,186 % du marché.

16) – **Avenant n°1 avec l'entreprise SAGETRA – déconstruction de bâtiments :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le marché d'origine concernant les « travaux de déconstruction de bâtiment » a fait l'objet d'un appel d'offres soumis aux dispositions de l'article 57 du Code des Marchés Publics.

Le montant initial du marché est de 68 786,15 € T.T.C.

Le marché a été attribué à l'entreprise SAGETRA en date du 21 juin 2010.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de passer un avenant n°1 ayant pour objet de fixer le nouveau contrat des travaux, suite aux modifications apportées en cours d'exécution.

Le montant de l'avenant s'élève à 3 542,00 € H.T., soit 4 236,23 € T.T.C.

Le montant du marché est porté de 57 513,50 € H.T., soit 68 786,15 € T.T.C. à 61 055,50 € H.T., soit 73 022,38 € T.T.C., soit une augmentation de 6,16 % du marché.

17) – **CAL PACT du Pas-de-Calais – demande de garantie communale pour le 363 rue du 8 mai 1945 :**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 1^{er} juillet 2009, le PACT du Pas-de-Calais a été créé par la fusion des PAST d'Arras, Saint Omer et Pas-de-Calais Ouest.

Le PACT du Pas-de-Calais se substitue désormais juridiquement à toutes les charges, contraintes et engagements de chacune des trois associations absorbées.

Suite à cette fusion, la Caisse des Dépôts et Consignations, leur a demandé de solliciter les mairies garantes de leurs emprunts afin d'obtenir le maintien de nos garanties au profit du PACT du Pas-de-Calais, association absorbante.

Une nouvelle demande de garantie communale relative au logement sis 363 rue du 8 mai 1945 nous est donc parvenue.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal l'autorisation de signer cette nouvelle demande de garantie communale.

18) – **CONSEIL GENERAL – convention de mise à disposition de locaux scolaires (cantine du collège) :**

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer les conventions relatives à la mise à disposition des locaux scolaires pour les centres de loisirs ainsi que pour la restauration scolaire.

19) – **CONSEIL GENERAL – demande de transfert de propriété du collège Pierre Brossolette :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des lois modifiées n°83/8 du 7 janvier 1983 et n°83/663 du 22 juillet 1983 sur la répartition des compétences en matière d'enseignement entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, le collège Pierre Brossolette a fait l'objet au 1^{er} janvier 1986, comme l'ensemble des collèges publics, d'une mise à disposition au profit du Département qui exerce depuis cette date les charges du propriétaire en vertu de l'article L213-2 du code de l'éducation.

Cependant, la commune reste propriétaire du terrain d'assiette de l'établissement et des bâtiments que nous avons fait construire.

Dans le cadre de ce transfert de compétences, le Département assume depuis 1986 toutes les dépenses d'investissement relatives à l'établissement.

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et plus précisément le nouvel article L213-3 le département souhaiterait que les biens immobiliers du collège Pierre Brossolette leur soient transférés en pleine propriété, et à titre gratuit, sous réserve de notre accord.

Ce transfert de propriété porterait sur le terrain d'assiette du collège délimité par ses clôtures à savoir les parcelles cadastrées section AK n° 364, 475 et les bâtiments propriété de la commune :

- l'externat,
- la demi-pension,
- l'atelier S.E.S.,
- l'atelier complémentaire,
- l'administration et les 6 logements,
- le garage à vélos,
- la batterie de 4 garages.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir émettre son avis quant à ce transfert de propriété.

20) – **Renouvellement du contrat CEJ :**

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de renouveler pour la période du 1^{er} janvier 2010 (rétro action pour 2010) au 31 décembre 2013, le contrat enfance jeunesse.

Il rappelle à l'ensemble du Conseil que le principe de base pour le contrat CEJ 2^{ème} génération est la continuité du dispositif, sans remise en cause des règles fondamentales de gestion du CEJ 1^{ère} génération.

Actions en cours :

- reprise des actions antérieures,
- accueil collectif 0/4 ans,
- accueil collectif 4/6 ans,
- centre de loisirs vacances été
- centre de loisirs petites vacances,
- centre de loisirs périscolaires,
- accueil périscolaire,
- séjours vacances été et petites vacances,
- accueil de jeunes.

Nouvelle action à partir de 2011 :

- relais assistante maternelle